



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)  
Municipal(e)**

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

**Mercredi 28 juin 2023 à 20h30**

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 21 juin 2023

Le Maire,  
Yann HUAUMÉ



---

### ORDRE DU JOUR

1. Institutions et vie politique / Mise en place d'un collège de référents déontologues pour les élus du conseil municipal
2. Personnel communal / Validation poste commis de cuisine / Choix du grade / Délibération
3. Personnel communal / Accueil stagiaire BAFA / Convention / Délibération
4. Finances / Personnel communal / Modification du temps de travail / Délibération
5. Urbanisme / Lotissement îlot du Tronchay / Dénomination de voirie / Délibération
6. Domiciliation pour les personnes sans domicile stable en mairie / délibération
7. Finances / Convention de prestation de services entre le centre communal d'action sociale (CCAS) de Betton et la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt / Renouvellement / Délibération
8. Finances / Convention entre la commune de Betton et la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt / Point Accueil Emploi (PAE) / Renouvellement / Délibération
9. Finances / Autorisation spéciale de crédits / Délibération
10. Finances / Externalisation nettoyage de la salle de sports et des vestiaires de football / Devis / Acceptation / Délibération
11. Délégation du Maire
12. Questions diverses

---

### POUVOIR<sup>1</sup>

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)  
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 28 juin 2023
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant<sup>2</sup> auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.<sup>3</sup>

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

---

<sup>1</sup> A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

<sup>2</sup> Validité : trois reports au maximum.

<sup>3</sup> Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.